

Présentation du projet

Passerelle Familiale Handicap

Marlène GERBEAU

06 14 30 29 39

marlene.gerbeau@outlook.fr



Un centre ressources pour
les familles
d'enfants en situation de
handicap



Qu'est-ce que

**LA PASSERELLE
FAMILIALE
HANDICAP ?**

Un centre de ressources, c'est un peu comme une boussole pour les familles. Lorsqu'un enfant reçoit un diagnostic de handicap, les parents se retrouvent souvent démunis, avec de nombreuses questions et peu de réponses. **La Passerelle Familiale Handicap** est là pour les accompagner dans ce parcours parfois difficile.

Dans ce centre de ressources, les familles peuvent trouver:

- Des informations fiables et personnalisées
- Un soutien psychologique
- Un accompagnement dans les démarches
- Un réseau de professionnels
- Un lieu d'échange et de partage d'expériences



Les enjeux d'une intervention précoce

LE CONSTAT

Les premiers mois et années suivant le diagnostic constituent une période particulièrement délicate pour les parents. Souvent démunis face à l'annonce et aux nombreuses interrogations qu'elle suscite, ils se sentent isolés et incompris. Le manque de soutien et d'informations exacerbe leur sentiment de solitude. L'intervention précoce auprès des enfants en situation de handicap est cruciale pour repérer au plus tôt les difficultés de développement et mettre en place des actions adaptées. Il est essentiel d'accompagner les parents en les informant sur les droits de leur enfant, les différentes aides existantes et les ressources disponibles.

QUELS AVANTAGES ?

- Prévention des difficultés
- Réduction du stress et de l'isolement
- Amélioration de la qualité de vie de l'enfant et de sa famille
- Renforcement des compétences parentales
- Autonomisation des parents
- Impact sur le développement de l'enfant
- Réduction des coûts, par la prévention



POUR QUI ?

Le centre de ressources s'adresse :

- à toutes les familles concernées par un handicap, quel que soit le type de handicap et l'âge de l'enfant
- aux aidants
- aux professionnels de la petite enfance, de l'éducation et du médico-social.
- aux établissements scolaires
- aux associations de parents



LES AVANTAGES

Pour les familles :

Mieux comprendre le handicap de leur enfant

Trouver les bonnes ressources

Construire un projet d'avenir

S'épanouir en tant que famille

De manière plus large :

Renforcer le réseau : En développant des partenariats avec d'autres acteurs

Favoriser l'inclusion : En sensibilisant un public plus large

Améliorer la coordination : En mettant en réseau les différents acteurs, le centre peut favoriser une meilleure coordination des actions et éviter les doublons.



Alors,

CONCRÈTEMENT ?

L'objectif est de permettre aux familles de se sentir soutenues, de développer leurs compétences parentales et d'améliorer la qualité de vie de leur enfant et de toute la famille.

L'ÉCOUTE ET L'ACCOMPAGNEMENT

- **Un accueil personnalisé et chaleureux** pour favoriser le lien de confiance
- **Un accueil flexible**: Les horaires d'ouverture doivent être adaptés aux contraintes des familles, avec la possibilité de prendre rendez-vous en dehors des heures habituelles si nécessaire.
- **Une information claire et accessible**: Les familles doivent pouvoir trouver facilement les informations dont elles ont besoin, que ce soit par voie téléphonique, par mail ou sur le site internet du centre.



DES SERVICES POUR LES FAMILLES

- Le soutien administratif
- L'information et l'orientation
- Le soutien émotionnel
- Un soutien pour la famille élargie



LE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Les démarches administratives liées au handicap sont souvent longues, complexes et chronophages. Elles peuvent être une source de stress importante pour les familles.

- **Aide à la compréhension des démarches administratives:** Les professionnels du centre peuvent expliquer clairement les différentes démarches à effectuer, les délais à respecter et les documents à fournir.

- **Accompagnement dans les démarches:** Le centre peut aider les familles à remplir les différents formulaires, à constituer les dossiers et à les transmettre aux organismes compétents.

- **Représentation lors des réunions:** Dans certains cas, un professionnel du centre peut accompagner la famille lors de réunions avec des professionnels de santé, des établissements scolaires ou des services sociaux.

- **Mise en relation avec les organismes compétents:** Le centre dispose d'un réseau de partenaires et peut orienter les familles vers les organismes les plus adaptés à leur situation (MDPH, CAF, etc.).

- **Suivi des dossiers:** Le centre peut assurer un suivi régulier des dossiers administratifs et informer la famille de l'avancée des démarches.



L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

Le service d'information et d'orientation proposé par un centre de ressources est un service essentiel qui permet aux familles de disposer de toutes les clés pour accompagner au mieux leur enfant. En leur donnant accès à une information de qualité et à un réseau de partenaires, le centre les aide à construire un projet de vie positif pour leur enfant et leur famille.

Ce service vise à fournir aux familles une information claire et personnalisée sur :

- Le handicap de leur enfant
- Les droits et les prestations auxquelles elles peuvent prétendre, aménagements, etc.
- Les structures et les services existants: établissements médico-sociaux, services d'aide à domicile, associations, etc.
- Les démarches administratives à effectuer: demandes d'orientation, de prestations, etc.

Le centre de ressources met à disposition des familles un ensemble de ressources variées :

- Une documentation spécialisée: livres, brochures, revues, etc., traitant des différents types de handicap, des droits des personnes handicapées, des conseils pour l'éducation, etc.
- Des outils d'information: sites internet, bases de données, annuaires, etc., permettant aux familles de trouver rapidement les informations dont elles ont besoin.
- Un réseau de partenaires: le centre travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires (médecins, thérapeutes, associations, institutions) et peut orienter les familles vers les professionnels les plus compétents.
- Des ateliers d'information: le centre organise régulièrement des ateliers d'information sur des thèmes spécifiques (les aides financières, la scolarisation, etc.).
- Des groupes de parole: ces groupes permettent aux familles de partager leurs expériences et de trouver du soutien mutuel.



LE SOUTIEN ÉMOTIONNEL

Le soutien émotionnel proposé par un centre de ressources est un service essentiel qui permet aux parents de faire face aux défis liés au handicap de leur enfant. En offrant un espace d'écoute, de soutien et d'accompagnement, le centre contribue à améliorer la qualité de vie des familles et à favoriser leur résilience.

- **Espace d'expression:** Un lieu sécurisé où les personnes peuvent exprimer leurs émotions, leurs difficultés et leurs préoccupations sans jugement.
- **Présence bienveillante:** Des professionnels formés à l'écoute active qui accordent toute leur attention aux personnes et à leurs ressentis.

- **Soutien à la parentalité:** Des accompagnements spécifiques pour les parents afin de renforcer leurs compétences éducatives et de favoriser une relation parent-enfant positive.
- **Groupes de parole:** Des espaces d'échange et de partage d'expériences avec d'autres personnes confrontées à des situations similaires.
- **Orientation vers des professionnels:** Aide à trouver les professionnels adaptés en fonction des besoins spécifiques de chaque personne (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, etc.).



UN SOUTIEN À LA FAMILLE ÉLARGIE

Le soutien à la famille élargie, notamment aux frères et sœurs, est un aspect souvent négligé mais tout aussi important dans l'accompagnement des familles confrontées à un handicap. Intégrer ce volet au sein d'un centre de ressources peut apporter un soutien précieux à l'ensemble du système familial.

Ce soutien spécifique leur permet de :

- Mieux comprendre leur rôle et leur place au sein de la famille
- Exprimer leurs émotions et leurs difficultés
- Développer des stratégies d'adaptation
- Renforcer leur estime de soi
- Préserver leurs propres projets de vie

Sous différentes formes :

- **Ateliers spécifiques:** Des ateliers peuvent être organisés pour les frères et sœurs, leur permettant de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs expériences.
- **Entretiens individuels:** Des entretiens individuels peuvent être proposés aux frères et sœurs ou autre aidant qui en ressentent le besoin, afin de leur permettre d'exprimer leurs difficultés de manière plus confidentielle.
- **Sensibiliser les parents:** Les parents doivent être informés de l'importance de soutenir leurs autres enfants et encouragés à participer aux activités proposées.



DES SERVICES POUR LES PARTENAIRES

Le pôle ressources joue un rôle de facilitateur, de coordinateur et d'expert auprès de nombreux partenaires. Il contribue à améliorer la qualité de vie des familles et à favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie sociale.

- Pour les professionnels de l'éducation nationale
- Pour les professionnels de la petite enfance
- Pour les professionnels de santé
- Pour les collectivités locales
- Pour les associations



POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- **Accompagnement personnalisé:** Mise en place d'un accompagnement sur mesure pour les enseignants et les équipes éducatives en fonction de leurs besoins spécifiques (formation, conseil, soutien pédagogique...).
- **Ressources pédagogiques:** Création et mise à disposition de ressources pédagogiques adaptées aux différents types de handicaps (fiches pratiques, outils d'évaluation, projets pédagogiques...).
- **Réseau de professionnels:** Constitution d'un réseau de professionnels spécialisés (orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues...) pour faciliter les échanges et les collaborations.



POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

- **Accompagnement à l'inclusion:** Soutien aux structures d'accueil de la petite enfance pour favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- **Sensibilisation:** Proposition de sensibiliser et conseiller sur les besoins des jeunes enfants en situation de handicap et les adaptations nécessaires.



POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- **Coordination des soins:** Facilitation de la coordination entre les différents professionnels de santé impliqués dans le parcours de l'enfant.
- **Information sur les droits et les prestations:** Diffusion d'informations sur les droits des personnes handicapées et les démarches à effectuer pour y accéder.



POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

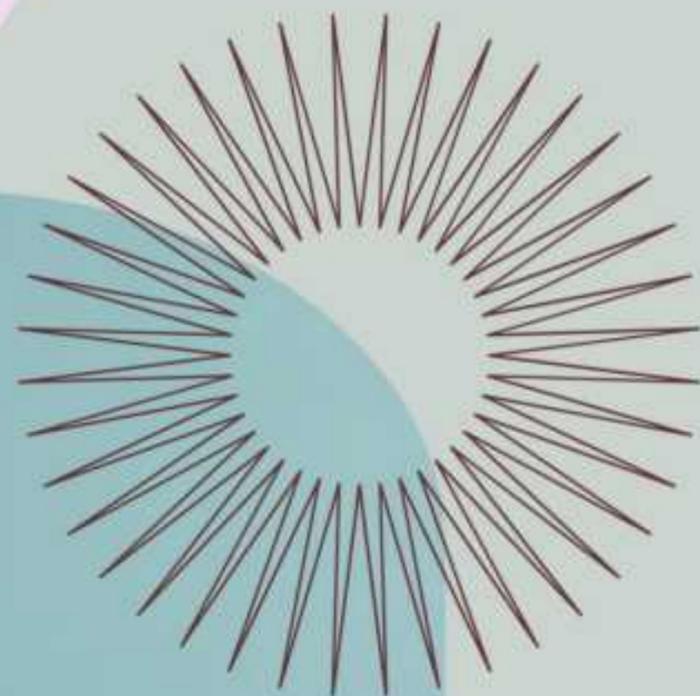
- **Expertise et conseil:** Apport d'une expertise sur les questions liées au handicap pour aider les collectivités à mettre en place des politiques publiques inclusives.
- **Partenariats:** Développement de partenariats avec les différents acteurs du territoire (associations, services sociaux, établissements scolaires...) pour construire une offre de services cohérente et complémentaire.
- **Sensibilisation:** Organisation de campagnes de sensibilisation à destination du grand public pour favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées.



POUR LES ASSOCIATIONS

- **Communication:** Diffusion des informations sur les activités des associations auprès des familles et des professionnels.
- **Coordination:** Coordination des actions des différentes associations pour éviter les doublons et optimiser les ressources.





Marlène GERBEAU

06 14 30 29 39

marlene.gerbeau@outlook.fr